

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 29 avril 2024

Membres en exercice : 9	Date de la convocation: 25/04/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP</i>
Présents : 7	Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY,
Votants: 8	Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA
Pour: 8	Représentés: Nathalie UBAUD par Régine DE LUCA
Contre: 0	Excusés: Alexandre BORRELLY
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Régine DE LUCA

Objet: Demande de subvention au titre du CDST 2024-2026. - DE_2024_017

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE_2024_016 DU 25/03/2024

Le Maire rappelle au conseil municipal que pendant les travaux de requalification de l'école maternelle du RPI Venterol-Piégut, l'école va déménager au foyer de ski de fond, et ce pendant un an. Pour cela, quelques travaux d'aménagement sont nécessaires afin d'accueillir la classe dans de bonnes conditions et de manière sécuritaire.

Le montant total des travaux s'élève à 20 093,66 € HT :

Il propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	20 093,66 € HT
Subvention CDST 2024-2026	14 065,56 €
Autofinancement	<u>6 028,10 €</u>
RECETTES-	20 093,66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement proposé
- DECIDE de faire les travaux
- DECIDE de demander à Madame La Présidente du Conseil Départemental 04, une subvention d'un montant de 14 065,56 € au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/04/2024 004-210402343-20240429-DE_2024_017-DE

